

Le Quatorze Mai deux mil douze à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la Commune de HOMBLEUX légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Christian AVY Maire de la Commune

Etaient présents : Mr Avy (Maire), Mrs Urbaniak Michel, Mrs Fontaine,Hansart, Godart, Niot, Van Heeswyck, Mme Hannecart , Mme Bednarski

Etaient absents excusés : Mrs Urbaniak Michael (pouvoir Mr Urbaniak Michel), Delattre (pouvoir Mme Hannecart) , Vatin , Meunier

Etaient absents : Mrs Voisin, Chombart,

Secrétaire de séance : Mme BEDNARSKI

15 Membres en exercice, 9 membres présents, et 2 pouvoirs

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil

- approbation du compte rendu du 29-03-2012
- Rapport du Maire
- Travaux incendie
- Arrêt projet du P.L.U
- Etat d'avancement du Projet scolaire
- Questions diverses
- Secrétaire de séance:

Monsieur le Maire demande d'ajouter 4 questions à l'ordre du jour

- Remplacement de la P.R.E (participation au raccordement à l'égout) par la P.A.C (participation à l'Assainissement Collectif)
- Proposition d'échange terrien
- Ligne de trésorerie pour le Dossier scolaire
- Dernière licence IV de Hombleux

→ ***Les membres du conseil acceptent cette demande***

- **approbation du compte rendu du 29-03-2012**

Aucunes remarques sur ce compte rendu

** il est donc adopté à l'unanimité des membres présents*

- **Rapport du Maire**

- ✓ Avant de débiter ce conseil je voudrais faire part au conseil du dépôt au bureau de la démission de ses mandats de conseiller de Monsieur André VATIN 4ème adjoint en charge des affaires de Canisy, cette démission est causée par l'état de santé d'André, Cette demande est envoyée au Sous Préfet pour être acceptée.
- ✓ Nous avons touché le dédommagement suite au vol à l'agence postale, je rappelle que nous ne sommes pas concernés par le numéraire, ceci étant à la charge de la Banque Postale. Pour les dégâts matériels nous avons été dédommagé du montant total soit 3803.28 € mais avec comme recommandation d'effectuer des travaux de mise en protection de notre Mairie pour maintenir la couverture vol. Une étude va être lancée pour cela.
- ✓ Nous avons également touché les subventions des travaux de voirie de Bacquencourt (3000 et 17 372 €) je rappelle que le montant des travaux était de 202 000 €

- Les membres du conseil prennent note de ces éléments.

- **Travaux Incendie**

- ✓ Le réseau incendie de la commune avec tous ses accessoires est à la charge de la commune, dernièrement une fuite sur le poteau situé à coté de la cabine téléphonique face à la place centrale a été signalée. Après contrôle par le service SAUR, il s'est avéré que ce poteau ne pouvait plus fonctionner car le clapet de pied était détérioré. Ce poteau étant vétuste, aucune pièce de disponible, j'ai donc pris la décision de le remplacer rapidement, chose faite à ce jour.
- ✓ Coût de ce travail 1 905.97 €, je vous demande de bien vouloir passer ces travaux en investissement au compte 21568.

- ***Les membres du conseil, décident d'inscrire cette dépense en investissement au compte 21568 comme proposé.***

- **Travaux école**

- ✓ Monsieur le Maire expose au conseil les problèmes rencontrés dans la salle de repos suite à la détection d'une odeur nauséabonde. Nous avons pensé à la présence dans les faux plafonds d'un animal en décomposition et avons donc démonté. Il a fallu remplacer les matériaux d'isolation ouvrir des accès et mettre en place des trappes amovibles, obstruer les accès extérieurs par la pose de caches moineaux, resceller des briques sous toiture qui donnaient dans les cours scolaires (beaucoup menaçaient de tomber). Nous n'avons pas pu accéder aux rampants sous toiture, ce ne sera possible que lors du remaniement de la toiture extérieure qui présente une forte dégradation. Ces travaux se montent à 4706.56 € et je vous demande de bien vouloir les passer en investissement à l'article 2135, Aménagement scolaire.

- ***Après ces explications, les membres du conseil, décident d'inscrire ces dépenses en investissement***

- **Arrêt projet du P.L.U**

- ✓ La commission aménagement du territoire vous présente ce soir, après 14 réunions de travail, l'arrêt projet de notre P.L.U (Plan Local d'Urbanisme). Nous approchons de la phase finale, il nous faut passer par cette présentation de façon à ce que nous délibérions pour valider ce dossier. Celui-ci vient d'être présenté aux personnes associées de façon à avoir les premières remarques avant de l'envoyer aux différents services instructeurs. Ces remarques n'ont pas été très importantes et ont donc été mises à jour sur le dossier qui va vous être présenté. La chambre d'agriculture, la plus difficile à contenter, nous a précisé que notre projet était raisonnable et qu'effectivement notre choix d'ouverture était réaliste. Le diagnostic de notre commune fait ressortir une ouverture à la construction d'environ 5 ha, en déduisant les 2 ha 4 de dents creuses, il nous reste 3ha à ouvrir disposés comme le montre le projet en une zone A.U (A Urbaniser) sole Triquet, une autre zone rue Briam à Bacquencourt et une autre rue du Monument à Canisy. Dans notre projet nous prévoyons aussi des zones dites de vie communale, la première à l'angle de la rue principale et de la ruelle des champs à Bacquencourt et une autre, rue du Monument à Canisy, ces zones serviront aux différentes réunions festives de ces secteurs. Des zones réservées à l'équipement public sont aussi figées, dans ces zones les constructions ne pourront être que des établissements publics : genre salle des fêtes, Ecoles ou autres ayant un intérêt communautaire. Une présentation diaporama du P.L.U vous démontrera toutes ces particularités de notre P.A.D.D (Projet d' Aménagement et de Développement Durable), un autre volet de notre P.L.U. Chaque diapositive est analysée et commentée par monsieur le Maire qui s'est fait le rapporteur de la commission aménagement du territoire.

- **Les membres du conseil, à l'unanimité, après avoir visualisé le diaporama et les explications de monsieur le Maire, valide à l'unanimité l'arrêt projet du P.L.U et autorise monsieur le Maire à poursuivre le dossier.**

▪ **Projet scolaire**

- ✓ Il ne s'agit que de donner l'état d'avancement du dossier, aucune décision à prendre ce soir. Monsieur le Maire rappelle que ce dossier comporte 2 lots, 1 lot démolition et génie civil et 1 lot bâtiments modulaires. A ce jour ce dossier vient de franchir l'étape d'ouverture des plis le 9 Mai et les offres sont en contrôle au bureau d'étude en charge de la maîtrise d'œuvre. Prochaine étape le 22 mai par l'attribution des lots et donc notification aux entreprises. Quelques infos sur ce dossier, Nombre de société répondante : 3 pour le lot N°2, une seule pour le lot N°1.

➤ Lot 1 : Démolition et génie civil

- Société STAG Montant du devis : 118 731.73 € TTC, discussions pour la partie démolition qui paraît anormalement onéreuse.

➤ Lot 2 : Constructions modulaires

- Société DECORTES Montant du devis : 192 193.61 € TTC + Option 27 193.45 € TTC
Dossier complet
- Société JAMART Montant du devis : 279 098.56 € TTC + Option 27 719.56 € TTC
Dossier non conforme, rature de pénalité et non respect du délai
- Société VALEXIE Montant du devis 179 938.20 € TTC + Option 3 468 €
Dossier non conforme, dimensions prévues non respectées

- Il faut donc voir avec la STAG pour la partie démolition et que le bureau d'étude valide le dossier DECORTES. A noter que l'administratif fait perdre beaucoup de temps, et si

- **Les membres du conseil, à l'unanimité, prennent note de l'avancement de ce dossier, il est envisagé d'effectuer le démontage par nos employés communaux avec si besoin est l'aide d'un outillage spécialisé**

▪ **P.A.C en remplacement de la P.R.E**

- ✓ Monsieur le Maire rappelle qu'il avait déjà signalé à ce conseil que suite à la réforme urbanisme mise en place en 2011, le remplacement de la T.L.E (Taxe Locale d'Équipement) par la T.A (taxe d'Aménagement) amenait la suppression de plusieurs taxes dont celle-ci, la P.R.E (Participation au Raccordement à l'Égout) prévue pour janvier 2015. Mais cette date vient d'être avancée au 1 er Juillet 2012 et peut être remplacée par une nouvelle, la P.A.C (Participation à l'Assainissement Collectif). Comme l'ancienne, elle est due par le propriétaire de l'immeuble lors du raccordement elle peut être d'un montant maximum de 80 % d'un assainissement individuel, soit 7 200 €. Nous avons fixé le montant de la P R E à 2 000 €. Je précise que les coûts de raccordement augmentent chaque année, et qu'il n'est pas impossible d'augmenter cette taxe.

- **Les membres du conseil, décident de remplacer la P.R.E par la nouvelle taxe P.A.C, mais ne souhaitent pas l'augmenter, Le montant de la P.A.C est donc fixée à 2 000 € qui sera payé dès que le raccordement au réseau sera effectué.**

▪ **Echange terrien**

- ✓ Monsieur le Maire présente au conseil une proposition d'échange de terre concernant la sole triquet (derrière l'ancien bâtiment Hanssart), terre que la commune vient d'acquérir. Monsieur le Maire développe au conseil cette proposition. Comme il a été évoqué, la rue de Voyennes est placée en zone U dans le P.L.U, c'est-à-dire constructible. Pour être entièrement constructible, elle doit être équipée de tous les réseaux et sur toute sa longueur. Pour le moment seul les 50 premier mètres le sont, soit pour environ

4 parcelles. Pour être rentable la mise en réseau doit ouvrir un maximum de parcelle à la construction, (un schéma de parcellaires est présenté au conseil) mais nous devons être maître de tout ce parcellaire car dès que le réseau sera en place les terrains pourraient être mis en vente tous ensembles et nous ne serions plus maître du développement d'habitat, ce qui pourrait entraîner un afflux trop important dans notre école, de plus la rentabilité des travaux effectués ne rentrerait plus dans la finance communale.

L'échange que je vous propose d'effectuer et de 1 pour 3.5 ce serait pour devenir propriétaire du bord à route de la rue de Voyennes sur la partie basse de la sole triquet en échange nous donnons l'arrière de la partie haute, soit 13 902 m² pour 3 920 m², c'est-à-dire les 112 m sur 35 m de profondeur.

- Monsieur Niot demande si le chiffrage de cette viabilisation a été fait, Monsieur le Maire dit que non car pour le moment je n'ai pas l'accord du conseil pour effectuer cette étude mais que lorsqu'on a acheté les 16 702 m² du haut de la sole triquet, nous avons évoqué le fait de vendre les parcelles en bord de route et qu'avec cette vente nous engagerions les travaux de viabilisation du restant de la rue de Voyennes pour permettre la vente d'autres parcelles.
- Monsieur Godart dit que c'est toujours possible à ce jour, Monsieur le Maire dit que oui effectivement mais que si la partie basse était viabilisée par nous, donc payé par nous, il ne serait pas possible de refuser un C.U constructible sur la partie basse de la sole triquet qui ne nous appartiendrait pas et de ce fait nous perdriions le bénéfice des travaux de viabilisation et en plus nous ne régulerions pas les constructions, ce qui pourrait apporter un afflux trop important dans notre école.
- Monsieur Urbaniak fait remarquer que ce n'est pas le rôle d'une commune de se lancer dans l'immobilier. Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'immobilier mais d'empêcher la baisse démographique de la commune, et dans ce cas pourquoi avoir lancé une régulation de notre urbanisme par la création d'un P.L.U, de façon à organiser au mieux nos constructions. Ce dossier d'échange va dans le même sens car cela nous permettra de mettre sur le marché le nombre de terrain qui ne perturberait pas notre commune. La meilleure façon pour cela est d'être au maximum maître du foncier, et c'est ce que je vous demande de faire par cet échange.

- ***Les membres du conseil, après débat sur les surfaces des parcelles, sont d'accord à l'unanimité sauf 1 contre (Urbaniak Michel)+ 1 pouvoir, pour effectuer un échange mais décident que la profondeur des terrains sera de 40 m et porte donc l'échange à 1 pour 3 soit 4 480 m² pour 13 440 m², chargent monsieur le Maire d'effectuer la transaction, autorisent monsieur le Maire à lancer l'étude de viabilisation et d'avoir recours au géomètre pour effectuer le fractionnement parcellaire de façon à mettre en vente ces parcelles à 42 € le m².***

▪ **Ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire rappelle le problème suite à la rencontre avec le percepteur, il s'avère que la solution d'avance de trésorerie par la CCPN est discutable car ce n'est pas le rôle d'une Com de faire cette aide, c'est possible mais discutable.

- ✓ Alors je demanderai au conseil la possibilité, au cas où l'aide de la com de com du pays Neslois pose problème, d'effectuer auprès d'une banque le prêt classique sur TVA et subvention de deux ans au maximum.
- ✓ Ou d'avoir recours à une ligne de trésorerie de 200 000 € je rappelle que la ligne de trésorerie est d'un taux assez élevé mais et utilisable à la demande contrairement à un emprunt où le montant entier est débloqué d'un coup.

- ***Le conseil ne peut émettre un accord car le taux de la ligne de trésorerie n'est pas présenté, mais réexaminera le dossier lors d'un prochain conseil, au cas où la CCPN ne pourrait pas effectuer cette avance remboursable.***

▪ **Dernière licence IV**

- ✓ Monsieur le Maire signale que le Café « ANNETTE » a fermé ses portes au 1^{er} Janvier 2012, ce qui fait que nous n'avons plus de débit de boissons au sein de notre Commune, cette licence est la dernière et j'aimerais savoir la position de ce conseil sur la mise en vente possible de cette licence, je pense que nous ne devrions pas la laisser partir à l'extérieur, madame Ledoux m'a signalé avoir eu un contact pour le rachat de sa licence, étant la dernière, c'est au conseil de décider.
- Monsieur Urbaniak ne pense pas que la commune doit bloquer cette licence, si la propriétaire a l'opportunité de la vendre, et ne voit pas ce que la commune pourrait en faire
 - Monsieur Godart pense qu'elle pourrait être utilisée par les comités de fêtes
 - Monsieur Niot ne pense que les comités puissent en avoir l'utilité si souvent

• ***Les membres du conseil n'envisagent pas de racheter cette licence, ils n'appliqueront pas le droit de préemption lors d'une vente de cette licence. A savoir qu'il s'agit de la dernière licence de la commune, elle ne pourra donc pas être vendue à l'extérieur de la commune.***

▪ **Questions diverses**

Aucune questions diverses

- ❖ Monsieur le Maire signale que les prochains bureaux pour les élections législatives seront d'une amplitude de 2 h 30 par poste. Que les conseillers présents s'inscrivent le plus vite possible.
- ❖ Monsieur Hansart signale la chute du muret entre la salle Jourdel et la maison de Monsieur Polin
- ❖ Monsieur le Maire signale la présence sous peu de l'équipe d'ADI 80, et qu'il les mettra sur ce travail

Fin de la séance à 21 h 45